

## 1. Pratiques de désinfection

A tous les stades d'une production, la phase nettoyage-désinfection est une étape essentielle dans la maîtrise des risques sanitaires. Cette pratique est un bon investissement et non une dépense. Elle vise à éliminer, détruire ou abaisser le niveau du microbisme présent dans le bâtiment et sur le matériel d'élevage.

Dans les élevages, cette étape ne doit jamais être improvisée ; elle doit faire partie intégrante de la stratégie de la conduite d'élevage et de l'application des mesures sanitaires avec des manières bien définies. Car « la manière de désinfecter vaut plus que la nature du désinfectant »

Les pratiques peuvent être classées en trois principaux axes :

### 1.1. Désinfection terminale

Pour assurer l'hygiène parfaite d'un local, il faut :

- Vider le bâtiment des animaux et démonter le matériel en sortant le matériel mobile.
- Décaper soigneusement le mobilier et les murs, 1,5 m au dessus du niveau atteint par la litière accumulée ; nettoyer à sec, enlever la litière, dépoussiérer et nettoyer les circuits d'aération, protéger les installations électriques et effectuer les réparations.
- Détremper (pour ramollir les salissures) les parois, le sol et le matériel fixe (tuyau, rampe, abreuvoirs...). Cette opération permet de réaliser un gain de temps considérable et une économie d'eau importante lors du lavage, et améliore de beaucoup l'efficacité de ce dernier. Le trempage doit s'effectuer rapidement après la sortie des animaux pour éviter le dessèchement des matières organiques. Il faut assurer un apport minimum de 1,5 litre d'eau par m<sup>2</sup> de surface (sol, paroi, plafond) et détremper les matières organiques pendant au moins 4 heures. L'opération peut être réalisée en utilisant une laveuse à haute pression réglée à basse pression. Ce détrempage peut être favorisé par l'action d'un détergent ou d'un décapant (soude caustique) pour faciliter le décapage.

- Décaper à la brosse métallique ou par jet d'eau froide à haute pression suivi si c'est possible d'un lavage qui doit débiter par l'application d'un agent détergent qui favorise la pénétration de l'eau à l'intérieur des matières organiques (pouvoir mouillant) et l'émulsion des graisses incrustées dans les pores des matériaux (pouvoir dégraissant). Le détergent peut être appliqué en pulvérisation avec une laveuse à pression réglée à basse pression. L'utilisation de mousse permet de bien visualiser les surfaces traitées, améliore le contact du détergent avec les surfaces et diminue les pertes par ruissellement. Finalement, le rinçage permet d'éliminer les résidus de détergent qui pourraient nuire à l'action de certains désinfectants. Une fois lavées et bien rincées, les surfaces doivent paraître parfaitement propres.

**NB :** Critères de choix de la solution désinfectante sont :

- \* l'activité germicide du produit (et non bactériostatique) et qui doit être la plus large possible (à la concentration demandée)
- \* le produit ne doit pas être affecté ni par les eaux dures, ni par la présence de matière organique.
- \* si le produit n'est pas un liquide, la formulation doit inclure un principe mouillant afin de permettre à la substance active de pénétrer dans les surfaces poreuses.
- \* le produit ne doit pas être corrosif pour les matériels, ni toxique pour le manipulateur.

- La désinsectisation sera appliquée après le désinfectant car en association avec les désinfectants, les effets s'annulent.
- Épandre des substances absorbantes dans les espaces clos (superphosphate ou la chaux vive)

## 1.2. Désinfection continue

La désinfection continue peut se faire systématiquement tous les 15 à 30 jours pour lutter contre la pollution chimique et microbienne des locaux ou occasionnellement au cours d'une maladie survenant dans l'établissement.

Cette pratique peut être employée en vue de réaliser une prophylaxie sanitaire dans les locaux en neutralisant l'alcalinité due au dégagement d'ammoniac par la litière. Elle lutte contre le microbisme spécifique ou général.

Pour la désinfection continue on utilise des :

- Pulvérisateurs, qui émettent des grosses particules humides à sédimentation rapide dont le type est la bombe, utilisable pour les locaux de faibles cubages.
- Brumisateurs, qui émettent des particules humides moyennes, à sédimentation lente, et dont le type est un appareil à force centrifuge dotés de réchauffeurs à 45°C et ailettes orientables.
- Aérosolisateurs vrais, qui émettent des particules très fines, sèches à charge électrique, donc à diffusion rapide qui n'humidifient pas les locaux.

### **1.3. Opérations complémentaires**

#### ***1.3.1. Vide sanitaire***

C'est une période pendant laquelle un local d'élevage est laissé vide de tout occupant. C'est le premier moyen d'éviter la diffusion du microbisme et on y associe les désinfections et l'aération.

En effet, le nettoyage et la désinfection peuvent permettre de détruire la presque totalité des micro-organismes mais ceux qui ont résistés ou épargnés seront alors tués par les différents agents physiques naturels (O<sub>2</sub> de l'air, Rayons UV, dessiccation....).

La durée du vide sanitaire dépend de la gravité et de la contagiosité de la maladie ainsi que la qualité de la désinfection par rapport à la conception du bâtiment, type de matériaux utilisé dans le local, le pouvoir désinfectant du produit et la puissance du matériel de désinfection et l'importance du troupeau et sa répartition sur le terrain.

Néanmoins, le vide sanitaire ne doit jamais être inférieur à 8 jours lors de désinfection d'une salle et à 15 jours pour le bâtiment complet et un mois pour un élevage.

#### ***1.3.2. Pédiluve***

C'est un bassin creusé dans le sol ou un bac métallique (résistant à la corrosion) de dimensions suffisantes pour que visiteurs et employés puissent l'utiliser facilement. Le pédiluve, contenant des solutions désinfectantes, est placé immédiatement près de la porte d'entrée du bâtiment d'élevage.

Il est important de savoir qu'il faut quelques minutes de contact entre le produit désinfectant et les bottes. Donc en entrant dans le bâtiment, tremper longuement les bottes et en sortant, décrotter les bottes puis retremper dans le pédiluve.

### ***1.3.3. Assainissement de l'espace environnant***

Pour la désinfection des sols extérieurs, les cours, les pâturages infectés ou les bassins on peut épandre du sulfate de cuivre 5%, sulfate de fer 3-4%, la chloramine 3%, la soude caustique 3%, la chaux vive en poudre ou liquide pour les bassins.

### ***1.3.4. Désinfection des cadavres***

Dans certaines maladies contagieuses, il est nécessaire de désinfecter les ouvertures naturelles avec une solution désinfectante et de transporter les cadavres dans des voitures étanches qui seront ultérieurement soumises à la désinfection. Les fosses d'enfouissements sont creusées au minimum à 400 m des habitations, des sources et des cours d'eaux. Leur profondeur est d'au moins d'un mètre. Le terrain est clôturé et les plantes qui y poussent sont incinérées.